



Commandement à payer suis je obligé de le faire

Par **azerty75**, le **22/07/2009** à **19:27**

Bonjour,

suite à un retard de loyer, j'ai reçu un courrier d'huissier un commandement à payer (déposé dans ma boîte aux lettres sans AR).

J'ai régularisé mes loyers auprès de l'administrateur habituel de l'immeuble et surprise sur l'avis d'échéance suivant on me demande de payer ce fameux commandement de 174,53 €.

Suis-je obligé de le faire ?